



LE TRAITÉ DE VERDUN

de Charlemagne à l'Europe

Vernissage le 18 septembre à 14h30

■ ■ ■ 18 sept. > 18 déc. 2015

au **Centre Mondial de la Paix**
des libertés et des droits de l'Homme - VERDUN



La Région
Lorraine



arte

LE TRAITÉ DE VERDUN

de Charlemagne à l'Europe

Cette exposition s'inscrit dans le cadre de la programmation franco-allemande du Centre Mondial de la Paix, des libertés et des droits de l'Homme. Elle permettra aux visiteurs de redécouvrir Charlemagne, cet Empereur né de langue maternelle germanique.

Les français le connaissent comme « l'inventeur de l'école », mais Charlemagne fut aussi le Roi des Rois, régnant sur un territoire comparable à celui de notre Europe moderne, de la Bretagne à la Hongrie, du Danemark à l'Italie.

Charlemagne, Roi des Francs, puis Empereur à partir de 800, bénéficie d'une destinée exceptionnelle de 72 ans, en grande partie consacrée à bâtir et structurer son empire. La religion chrétienne lui offre le cadre nécessaire pour administrer et unifier tous ses territoires. L'instruction, la culture et l'art concourent à diffuser ses valeurs sur tout son territoire. Le latin et les écoles offrent à ses peuples la capacité de s'élever dans une société toujours plus développée.

Charlemagne l'économiste sera celui de la croissance bâtie sur des voies de circulation nouvelle, des marchés structurés, mais toujours dans le souci d'une économie juste, qui préserve les travailleurs et empêche les abus.

Moins de 30 ans après la mort de Charlemagne, son empire est divisé entre ses trois petits-fils (Charles le Chauve, Lothaire et Louis le Germanique) par le Traité de Verdun de 843. Une nouvelle histoire du continent débute : celle du Saint Empire romain germanique qui perdure jusqu'aux conquêtes napoléoniennes, et celle du territoire de Lothaire, espace de nombreux conflits.

Pourtant, plus de 1000 ans après, notre Europe doit encore beaucoup à Charlemagne. Cette exposition s'inscrit dans le cadre de la préparation, par le Centre Mondial de la Paix, des libertés et des droits de l'Homme, d'un parcours de visite offrant un panorama complet de l'histoire franco-allemande. Verdun concentre les symboles de l'histoire franco-allemande : Traité de Verdun de 843, Bataille de Verdun de 1916, Geste de Verdun Mitterrand – KOHL le 22 septembre 1984.

Cette exposition bénéficie des partenariats spécifiques du Ministère de la Défense, de la Ville de Verdun (Musée de la Princerie et Bibliothèque Fonds d'Archives), du Département de Meuse, de la Région Lorraine et d'ARTE.

Informations pratiques :

Exposition visible jusqu'au 18 décembre 2015 au Centre Mondial de la Paix

Ouvert tous les jours de 10h à 18h jusqu'à mi-octobre

Ouvert tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Renseignements : tél. 03 29 86 55 00 - contact@cmpaix.eu



La Région
Lorraine



arte

Extrait de l'exposition - Le Traité de Verdun

La famille de Charlemagne

LA FAMILLE DE CHARLEMAGNE



Pépin le Bref (714-768), père de Charlemagne

Charlemagne, 1^{er} fils de Pépin-le-Bref

Charles naît en 742 de **Pépin-le-Bref** et de **Berthe-au-Grand-Pied**.

Sa grande taille justifie le surnom de Grand (Magnus). Ce patronyme sera popularisé par l'historien chroniqueur Nithard, petit-fils de Charlemagne.

Pépin-le-Bref est le fils cadet de **Charles MARTEL**. Il n'est pas marié avec Berthe-au-Grand-Pied, descendante du Comte de Laon, lorsque celle-ci donne naissance à **Charlemagne** en 742.

En **751**, le couple donnera naissance, après son mariage, à **Carloman**, frère cadet de Charlemagne.



Charles Martel (688-741), père de Pépin-le-Bref

Des Mérovingiens aux Carolingiens

Maire du Palais^{*}, Pépin-le-Bref est l'homme le plus puissant après le Roi **Childéric III**.

Sa fonction d'intendant du royaume le conduit à mener toutes les affaires au quotidien. Ce faisant, il relègue peu à peu Childéric III au rang de « **roi fainéant** » (étymologie : fait néant), et prend l'ascendant sur le pouvoir royal héréditaire.

Le Pape Zacharie reconnaît la primauté de cette évolution en déclarant « **qu'il vaut mieux appeler Roi celui qui possède le pouvoir plutôt que celui qui ne l'a pas, afin que l'ordre ne soit pas bouleversé** ».

Ainsi Pépin-le-Bref sera élu Roi en 751 par ses fidèles.

Les évêques de Saint-Denis sacrent Pépin-le-Bref, entérinant et légitimant aux yeux de tous la rupture de la dynastie des descendants de **Clovis** pour celle de Pépin-le-Bref, premier des **Carolingiens**.



Childéric III (714-751). Élu corégent comme le dernier roi mérovingien de la dynastie mérovingienne.



Charles Martel (688-741). 1^{er} Roi carolingien des Francs de 741 à 743.

Deux frères en rivalité...

A la mort de Pépin-le-Bref, son royaume sera partagé en deux, entre ses deux fils **Charlemagne** et **Carloman**, comme le veulent les coutumes germaniques.

Le territoire dévolu à Charlemagne forme un arc de cercle à l'ouest, au nord et à l'est de celui de Carloman. Cette répartition provoquera de nombreuses tensions entre les deux frères **jusqu'à la mort de Carloman en 771**.



Le territoire de Charlemagne (en rouge) et le territoire de Carloman (en jaune) à la mort de Pépin-le-Bref. Cette répartition explique en partie les tensions entre les deux frères.

Maire du palais : Pendant la période mérovingienne, le Maire du Palais, aussi appelé magister palatii, maior palatii ou major domus royalis, est le plus haut dignitaire, après le Roi. Son pouvoir s'étend sur l'ensemble du territoire franc qui couvre l'essentiel de la France, l'Allemagne et le Benelux actuels. Le Maire du Palais est l'intendant du Roi : serviteur chargé des affaires domestiques et administratives du Palais et du royaume. Représentant des puissantes aristocraties régionales, il commande les intendants chargés de l'exploitation du domaine royal, gère la fortune du souverain et dirige le gouvernement intérieur du Palais.

Extrait de l'exposition - Le Traité de Verdun

Le sacre de Charlemagne

AVANT LE SACRE DE CHARLEMAGNE



Charlemagne (742-814)

Le contexte du sacre

A la fin du VIII^{ème} siècle, **Charlemagne est le personnage le plus puissant d'Occident**. Le territoire qu'il dirige regroupe la Gaule, la Germanie, l'Italie et les régions voisines. Son fils Louis est Roi d'Aquitaine, son autre fils, Pépin, est Roi d'Italie, son beau-frère est Préfet de Bavière et les **Marches*** sont sous les ordres d'aristocrates qui lui sont fidèles. Il apparaît dès-lors comme un **Roi au-dessus des Rois**.

Du point de vue spirituel, il est aussi un **véritable défenseur de la foi chrétienne**. Il cherche à l'imposer là où il triomphe, à améliorer le niveau intellectuel et spirituel des territoires déjà christianisés en développant les écoles. Il fait corriger le latin pour des textes uniformisés et purs. Dans sa quête visant à **créer le royaume de Dieu sur Terre**, il a été légitimé par le Pape dont il est aussi le défenseur.

Le Pape joue des relations complexes entre Orient et Occident pour se légitimer. Éloignés et dominateurs, les Byzantins pousseront le **Pape à se rapprocher des Francs et à se placer sous leur protection**.

Peu à peu, **Alcuin**, moine proche de Charlemagne, utilise de plus en plus les mots « **d'empire chrétien** » pour décrire le territoire sur lequel règne Charlemagne



Alcuin (722-804)
conseiller de Charlemagne

Les deux événements clés permettant le sacre de l'Empereur...



Le Pape Léon III en destination à Rome
cherchant la protection de Charlemagne

Une nouvelle relation entre Charlemagne et le Pape : Le Pape Léon III succède à Hadrien, mort en 795. En 799, Léon III est victime d'une violente agression en réaction à ses mesures réduisant les privilèges des aristocrates romains. Léon III sollicite alors l'aide et la protection de Charlemagne, Roi des Francs.

Léon III et Charlemagne se rencontrent à Paderborn où le souverain pontife vient avec 203 conseillers. Avec tous les honneurs, la réception du Pape dure un mois. **Les deux hommes planifient le déplacement de Charlemagne à Rome, fin 800**. Le Pape Léon III bénéficie de l'escorte de Charlemagne pour son retour à Rome : un signe de protection, mais aussi de surveillance.



Léon III (795-816)

L'empire de Byzance vacille : En 797, l'impératrice Irène prend le pouvoir à son fils, supprimant de fait la présence d'un Empereur.

Alcuin y voit la possibilité pour Charlemagne de dominer les autres puissants (le Pape et l'Empereur de Byzance). **Charlemagne possède le pouvoir, seul le titre suprême lui fait encore défaut...**



Un Pape pontife entre 2 empires



LES MARCHES : Le nom de « Marche » est donné à des conquêtes récentes, puis aux comtés (parfois aux duchés) qui sont fondés sur ces terres situées aux frontières du royaume Franc. Dûment fortifiées et renforcées militairement, ces Marches constituent une barrière efficace contre les invasions. Leur commandement civil et militaire est confié à des marquis (appelés en Allemagne *markgraves*). Sous le règne de Charlemagne, les frontières sont garanties par les Marches, mais aussi celles d'Espagne, de Bretagne, de Savoie et de Bavière.



Extrait de l'exposition - Le Traité de Verdun

L'instruction

L'INSTRUCTION AU SERVICE DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE



L'école

Maîtriser les lettres pour éviter les erreurs et s'exprimer correctement !

Cet objectif résume la politique de Charlemagne qui incite à la création d'écoles. Ainsi **les enfants de toute condition sociale peuvent apprendre à lire**. Ainsi aussi, l'unité des territoires peut-elle peu à peu se définir.

Les premières écoles ecclésiastiques d'occident sont apparues au VI^{ème} siècle dans les cathédrales, monastères et dans certaines paroisses rurales. **Le programme d'étude est fondé sur les écritures saintes**, en opposition à l'éducation latine. Ces écoles subissent la crise de l'Église (*fin VII^{ème} – début VIII^{ème} siècles*). Pépin-le-Bref porte ses efforts sur la réforme du clergé et prépare déjà la restauration culturelle. La cour s'ouvre aux lettrés et les évêques sont de plus en plus instruits.



Peppin l'Adelste (787-810), page de Charlemagne

Charlemagne poursuit les efforts de son père et restaure les écoles, imitant son cousin Tassilon, Duc de Bavière et surtout les Empereurs romains.

Il s'inspire de ses séjours en Italie et en profite pour accueillir des intellectuels italiens à sa cour. Il veut que le clergé ait une formation suffisante pour **instruire le peuple**. La réforme de la liturgie et la réorganisation de l'Église ne sont possibles que si le clergé connaît le latin, peut lire et méditer sur les Ecritures.

Pour perfectionner son administration, Charlemagne, alors Roi des Francs, redonne à l'écrit le rôle qu'il avait dans l'empire romain. Les Comtes et **Missi** doivent être instruits ou avoir des hommes instruits à leurs côtés. **Ils doivent être capables de comprendre les ordres de l'Empereur** et d'établir des rapports et inventaires.

Une culture pour tous



Aube-Chapelle - Fountier - Sorbier

Dans chaque évêché et monastère, **l'enseignement aux enfants porte sur les psaumes, notes et chants, le calcul, la grammaire**. Ce programme reprend celui qui avait été suivi dans les écoles ecclésiastiques au VI^{ème} siècle. La création d'écoles dans tous les monastères et évêchés, et dans les villages est encouragée, bien que l'Empereur soit conscient des difficultés à faire appliquer partout la réforme scolaire.

Louis-le-Pieux poursuit la politique scolaire de Charlemagne, son père. Il instaure des écoles monastiques réservées aux jeunes **oblats** se préparant à devenir moines. **De grandes abbayes ouvrent des écoles externes où les clercs et les laïcs peuvent recevoir une instruction**, mais la plupart des monastères n'ont pas les moyens de créer une double école.

Les textes sur la législation scolaire seront plus rares après le partage du Traité de Verdun. Les progrès culturels montrent que ces efforts n'ont pas été vains. **De nombreux foyers de culture se développent** pendant la deuxième renaissance carolingienne : Corvey, Tours, Lyon, Saint-Gall, Echternach, en Italie, en Armorique. Les clercs et moines redécouvrent les auteurs antiques, grammairiens, rhéteurs, les ouvrages d'astronomie et de médecine. Ils redécouvrent aussi un latin correct.

En arrêtant l'évolution du latin qui devenait une langue parlée, ancêtre des langues romanes, **les Carolingiens créent un fossé entre la culture savante et la culture populaire. Le latin est pourtant indispensable à l'unité de l'administration de l'empire en devenant un moyen international de communication.**

Charlemagne va jusqu'à faire retranscrire les antiques poèmes barbares qui sont les premiers éléments des chansons de geste.

Pour que le peuple comprenne la prédication du dimanche, on commande aux évêques en 813 lors du concile de Tours de traduire leurs homélies en langue vulgaire romane ou en langue germanique.



UN OBLAT : Un oblat désigne un laïc menant la vie monastique depuis son enfance à la suite de la décision de ses parents de le donner pour servir Dieu, avec l'obligation pour un monastère de prendre en charge son éducation.

MISSI DOMINICI : Les « envoyés seigneuriaux » résultent d'une charge instituée en 789. Charles Martel et Pépin-le-Bref ont été les premiers à les utiliser pour vérifier l'exécution de leurs ordres. Ils confèrent les représentants du pouvoir royal au niveau local. Ils se déplacent en collige de 2 ou 3 et sont compétents sur un territoire auquel ils n'appartiennent pas.



Alfred (879-899) et le Traité de Verdun, selon le légende, vers de Charlemagne

Extrait de l'exposition - Le Traité de Verdun

La religion

LA RELIGION, CIMENT DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE



Pour un empire chrétien...

Durant l'Antiquité, avec l'appui de l'empire romain, l'Église chrétienne s'est construite et mise en place. Son adaptation au monde barbare la mène à une grave crise intérieure. **Charlemagne lance une réforme de grande ampleur et dirige les affaires religieuses.** Il réforme les institutions ecclésiastiques et dote l'Église des structures qu'elle gardera pendant des siècles.

Sur son territoire, Charlemagne combat féroce le paganisme et développe le christianisme. En élargissant son territoire à la Saxe, **il impose la religion chrétienne**, signe de soumission et d'unification.

A l'intérieur de son empire, Charlemagne mène des campagnes d'évangélisation qui lui permettent de renforcer son assise territoriale, notamment dans les contrées slaves et saxonnes. La religion en dehors des terres de l'empire le laisse indifférent : **il n'a pas de problème à traiter avec des musulmans.** Il ne cherche pas à les convertir. **Le temps des Croisades n'est pas encore venu.**

Charlemagne promeut la création d'abbayes et d'écoles pour permettre la copie des textes. Il insiste particulièrement sur la fidélité des copies. Les écoles sont aussi ouvertes aux laïcs. Le rite des célébrations est harmonisé en se fixant uniquement sur le rite romain. Le serment de fidélité que Charlemagne utilisera plusieurs fois se fait sur l'Évangile, illustrant **l'importance donnée aux textes sacrés.**



Alain Lacroix - Charlemagne recevant des représentants du monde musulman

Les rapports de Charlemagne avec la papauté



Evangeliste de Charlemagne - Saint-Luc

Tombé sous l'autorité des Empereurs byzantins, **le Pape retrouve force et prestige grâce aux monarques carolingiens. Cette alliance engage définitivement Rome dans le monde occidental.** L'alliance est de circonstance, et bénéficie aussi bien au Pape qui élargit ses territoires au détriment de l'empire byzantin, qu'à Charlemagne, qui pourra s'appuyer sur le clergé pour gérer son empire.

Dans un premier temps, les relations avec le Pape Hadrien I^{er} sont tendues, mais les deux hommes tirent des avantages mutuels à s'entendre. **Le 26 décembre 795, dès son élection, le Pape Léon III va immédiatement chercher le soutien de Charlemagne** partagé entre la nécessité d'un Pape fort pour renforcer son pouvoir, et l'avantage d'un Pape faible qu'il peut influencer. **Charlemagne s'impose comme défenseur de l'Église**, y compris avec les armes et impose au Pape de prier pour sa réussite. Le Pape est donc relégué au second plan. Le rôle ne lui plaît pas, mais il n'a pas le choix et accepte.

En imposant dans tout l'empire la liturgie romaine, Charlemagne renforce la chrétienté et de fait l'autorité du Pape. Il ouvre la voie à ses successeurs qui libèrent l'Église et jettent les bases de la théocratie pontificale. Les Papes deviennent des souverains temporels et le restent jusqu'à 1870. **Rome devient la ville la plus importante de l'Occident**, permettant au Pape d'y restaurer les édifices anciens et de construire de nouvelles églises.



Les crises religieuses

Une grande tension naît entre Byzance et Charlemagne, suite au concile de Nicée en 787 où le futur Empereur n'est pas invité. Le résultat du concile, traduit avec une erreur rend Charlemagne furieux : **il se prononce à nouveau contre l'utilisation des icônes et représentations de Dieu.** S'il reconnaît le rôle pédagogique des images dans l'instruction des fidèles, l'aide à la mémorisation et l'édification, **Charlemagne en rejette toute adoration.**

L'économie

L'ÉCONOMIE DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE



Objectif : une économie de croissance

Charlemagne est convaincu de la **nécessité d'une reprise et d'une croissance économique**.

Il encourage celles-ci en oeuvrant au bénéfice d'une demande plus importante et d'une organisation du commerce et du travail.

Charlemagne utilise aussi les autres facteurs de croissance : la consommation, l'investissement et les échanges.

Les marchés structurés doivent dynamiser le commerce.

Les investissements carolingiens dans les bâtiments et **voies de communication sont sources de production et facilitateurs d'échanges**.

Pour agir sur la demande, Charlemagne s'appuie sur une **politique nataliste** qu'il justifie par la doctrine chrétienne qui prône la procréation comme finalité du mariage chrétien.

Le respect de la vie est valorisé par une **condamnation stricte de la contraception, de l'avortement et de l'infanticide**.



Représentation des mois à travers les travaux agricoles



La régulation du travail comme règle économique

Source de richesse, **le travail, notamment manuel, est valorisé** par Charlemagne.

Le travail est moralisé par la lutte contre les abus des maîtres.

Le repos dominical est imposé bénéficiant aussi à la pratique chrétienne. Les esclaves, dont le nombre augmente, sont aussi concernés.

Des règles interdisent la vente des esclaves aux païens et aux juifs.

Charlemagne, qui déteste les oisifs et les vagabonds, cherche tous les moyens incitatifs permettant leur retour à l'emploi.

L'installation sur de nouveaux territoires encore vierges d'exploitation est une réponse qui offre à la fois un potentiel de développement économique et de structuration du territoire.

Extrait de l'exposition - Le Traité de Verdun

La meilleure issue diplomatique

LA MEILLEURE ISSUE DIPLOMATIQUE

Les conséquences du découpage

Le traité de Verdun marque la fin du grand rêve unitaire de tous les chrétiens, dont Charlemagne avait été porteur. Il met fin à un empire bâti par Charlemagne durant toute sa vie.

L'histoire du continent confirme que le découpage par le traité de Verdun a dessiné son avenir sur plusieurs siècles : les deux zones à l'ouest et à l'est sont restées globalement homogènes, et se sont même renforcées pour gagner en homogénéité.

La zone médiane a été partagée, divisée et s'est rendue indépendante en se fractionnant du nord au sud. La convoltescence de cette zone sera source de bien des conflits.



La fin des querelles fratricides et une division durable

Le traité de Verdun est conclu au moment où les territoires de Charlemagne connaissent des difficultés croissantes : les Normands sont de plus en plus agressifs, les Arabes envahissent la Sicile et menacent Rome...

Le partage entériné permet à chacun des 3 frères d'avoir les mains libres pour faire face à ces problèmes extérieurs, tout en garantissant une confraternité entre les 3 royaumes et les 3 frères, confraternité qui est suivie avec beaucoup d'attention par les évêques.

Dès octobre 844, à Yutz (à côté de Thionville), la confraternité se met en place. Elle avait été évoquée dès Charlemagne et ses idées de partage de l'empire entre ses fils. Il s'agit de réunir les souverains des principaux royaumes afin de maintenir entre eux un « régime de fraternité et charité mutuelles ».



Ces conférences fonctionneront à peu près jusqu'en 855, à la mort de Lothaire.

Ce dernier léguera son empire à ses trois fils, compliquant davantage ce régime particulier par l'augmentation du nombre de personnes impliquées et les différences de générations.

A long terme, la conséquence essentielle du partage né du traité de Verdun est la naissance du Saint-Empire Romain Germanique.

Cette unité perdurera jusqu'aux conquêtes napoléoniennes.

Le 6 août 1806, l'Empereur François II n'est plus qu'Empereur d'Autriche.



Extrait de l'exposition - Le Traité de Verdun

Une certaine idée européenne

CHARLEMAGNE : UNE CERTAINE IDÉE EUROPÉENNE

L'histoire des Carolingiens constitue une prise de conscience de la réalité européenne

Beaucoup de thèses s'affrontent sur la naissance de l'Europe. Peu avant son couronnement en 800, dans un poème d'Angilbert, Charlemagne apparaît comme « **chef vénérable de l'Europe** », « **Roi et père de l'Europe** », « **sommet de l'Europe** », « **phare de l'Europe** ».

En 769, le chrétien Isidore le Jeune décrit la bataille de Poitiers. Il appelle **Europeenses** (*Européens*) l'armée de Charles Martel qui se bat contre les Sarrasins.

Dans l'ouvrage *les affaires des Saxons* (*Rex gestae Saxonicae*), Widukind affirme que « **l'Empereur est, de droit, maître de toute l'Europe** ».

Le mot « *Europe* », rare dans l'Antiquité, est utilisé par les contemporains de Charlemagne avec un sens très clair : **l'unité occidentale chrétienne**.



Exécution de la construction de l'Empire carolingien

Les discussions sont passionnées entre les historiens pour savoir si l'empire carolingien marque les débuts de l'Europe

Selon l'Italien Carlo Curcio

Si l'on entend par Europe une unité de culture ou une unité politique, **il est possible de fixer l'origine à l'époque carolingienne**.

Mais si, au contraire, on entend par Europe une variété harmonieuse de peuples qui ont acquis la conscience d'eux-mêmes, une « *société de nations* », alors on en verra l'origine à une date ultérieure, entre le XII^{ème} et le XIV^{ème} siècle.

Selon Robert S. Lopez

« Qui dit Europe, aujourd'hui, ne songe pas tant à une confession unitaire ou à un État universel qu'à un ensemble d'institutions politiques, de connaissances séculières, de traditions artistiques et littéraires, d'intérêts économiques et sociaux, alliés ou solidaires.

C'est de ces points de vue que **l'empire carolingien nous paraîtra comme un effort remarquable, mais, somme toute, manqué** ».

Différences et points communs entre Europe carolingienne et Europe moderne

En comparant une carte de l'empire carolingien et celle de l'Europe du Traité de Rome de 1957, la similitude est troublante. **Toutefois l'Europe de Charlemagne n'est pas la nôtre et repose sur des fondements différents.**

Outre un espace géographique proche, **la construction et le devenir de l'empire carolingien semblent définir les grandes puissances** qui se développeront sur le continent : sur les territoires des marches, se développent de nouvelles puissances en Espagne et Angleterre.

Le Saint Empire romain germanique se maintient jusqu'en 1806, date à laquelle les conquêtes napoléoniennes jouent un nouveau rôle majeur dans la construction européenne.

Les politiques linguistique, culturelle, religieuse et administrative unifient l'espace carolingien et dotent l'Europe d'un patrimoine toujours présent.

Les axes de circulation sont essentiels aux guerriers, artistes et marchands. **Le territoire européen s'enrichit économiquement et culturellement. Les idées se diffusent.**



Le saviez-vous ?

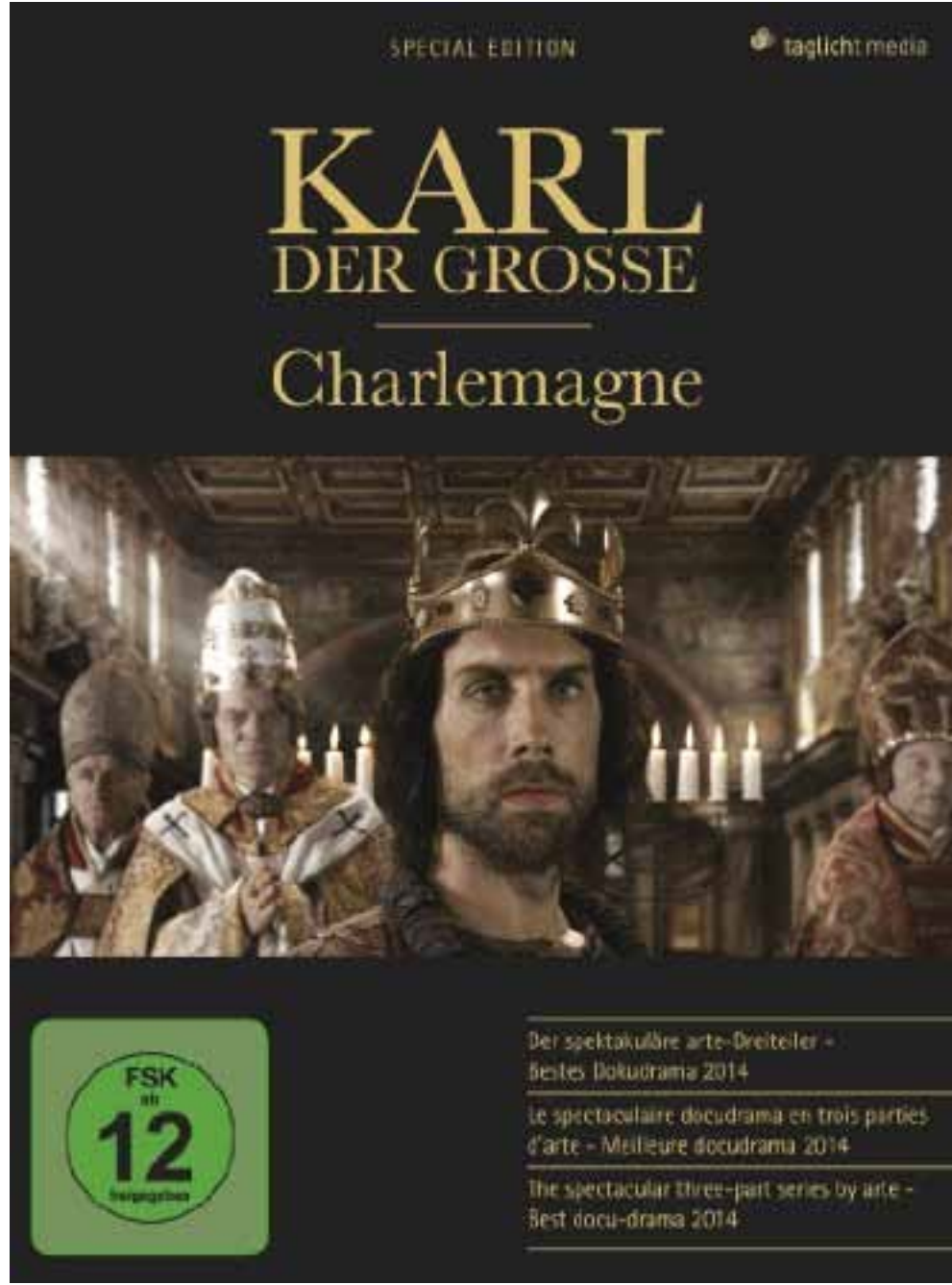


Également dans l'exposition

- 33 «Le saviez-vous ?» vous accompagnent dans votre visite sous forme d'anecdotes
- Différentes représentations de Charlemagne
- Des cartes
- Une frise chronologique

Extrait de l'exposition - Le Traité de Verdun

Film - Charlemagne



arte

L'exposition « Le Traité de Verdun : de Charlemagne à l'Europe » a été conçue et réalisée par l'équipe du Centre Mondial de la Paix, des libertés et des droits de l'Homme. Cette exposition présente l'un des symboles franco-allemands de Verdun. Elle s'inscrit dans le cadre de la préparation du futur parcours consacré à l'histoire franco-allemande que proposera le Centre Mondial de la Paix, des libertés et des droits de l'Homme.

Partenariats

Cette exposition n'aurait pas été possible sans le concours de partenaires et de nombreuses personnes. Que tous soient remerciés et particulièrement :

Ministère de la Défense – DMPA : Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire – Myriam ACHARI, Directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives

Musée de la Prinerie : Marion STEF, Responsable du Musée

Bibliothèque Fonds d'Archives : Claire BEN LAKDAR, Directrice des Bibliothèques de Verdun.

ARTE : Claude SAVIN, Responsable Presse et relations publiques – Camille MICHEL, Attachée de presse et relations publiques – Prof. Dr. Sabine ROLLBERG - ARTE Redaktion - KÖLN

Recherches scientifiques

Stéphanie LE CLERRE, Professeur agrégée d'Histoire-Géographie
Véronique FONTE-MEYER, Professeur certifiée de Lettres Modernes
Philippe LANGLOIS, Professeur des écoles, Coordinateur Pédagogique du CMP
Paula KREUTZMANN : Volontaire allemande en service civique
Romain GASTALDELLO : Chargé de Projets Culturels du CMP

Rédaction – Relectures

Stéphanie LE CLERRE, Professeur agrégée d'Histoire-Géographie
Philippe LANGLOIS, Professeur des écoles, Coordinateur Pédagogique du CMP
Romain GASTALDELLO : Chargé de Projets Culturels du CMP
Philippe HANSCH, Directeur du CMP
Thibaut VILLEMEN, 1^{er} Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine – Professeur d'Histoire

Conception graphique

Sébastien BRIZION, Chargé de Communication du CMP

Production graphique

SFB – METZ - sfb@orange.fr

Bibliographie non exhaustive

Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe, Pierre Riché
Charlemagne, Georges Minois
Les augustes représentations de tous les rois de France
Karl der Grosse - Orte der Macht
Annales et chroniques de France
Denkmäler der Geschichte
Monuments français
Karl der Grosse - Charlemagne
L'Empire carolingien

Le plutarque français
Histoire de Verdun
Histoire des fils de Louis-le-Pieux, Nithard
La France Féodale, Jacques Marseille
L'Europe. Histoire de ses peuples, J. B. Duroselle
DVD Charlemagne - ARTE
Der Spiegel, n°6 - 2012
Connaissance de la Meuse, 4^e trimestre 2014



Centre Mondial de la Paix, des libertés et des droits de l'Homme- Verdun

Activités :

1 - Acteur du tourisme de Mémoire :

- **2000 m² d'espaces d'exposition avec 4 parcours permanents de visite :**
 - Centenaire de la grande Guerre
 - Relations Franco-Allemandes
 - Libertés, Droits de l'Homme Conflits Contemporains
 - Excellence Lorraine
- **De nombreux événements** dont le Prix jeunesse, raconte moi l'histoire, le salon du livre d'histoire de Verdun, les Rencontres de Paix, ...

Expositions en cours

Que reste-t-il de la Grande Guerre ? (Parcours Grande Guerre) : jusqu'en décembre 2018

En 5 étapes, dans une scénographie créée pour le Centenaire de la Grande Guerre, l'exposition « Que reste-t-il de la Grande Guerre ? » offre un parcours accessible à tous, riche de collections inédites mises en valeur par de nombreux compléments audio et vidéo. Une visite indispensable pour aborder le Centenaire de la Grande Guerre sous tous ses aspects :

- Une génération détruite- Les évolutions techniques et sociales
- Un conflit en images
- Verdun, symbole de la Grande Guerre
- Un monde transformé

Pas de Deux (Parcours relations franco-allemandes) : jusqu'au 29 novembre 2015

Les relations franco-allemandes sont un bien précieux, aujourd'hui plus que jamais. Le Traité de l'Élysée, qui en est la base, a fêté ses 50 ans. Ce fût l'occasion pour les meilleurs dessinateurs de presse d'échanger, en 100 caricatures politiques, leurs regards par-dessus le Rhin et de dresser un bilan aussi drôle que critique des relations bilatérales.

Pour compléter ce panorama, 50 dessins de la main de caricaturistes en herbe s'attaquent avec verve au présent et à l'avenir. Cela fait trois fois 50 bonnes raisons de rire tout en nous instruisant sur nous-mêmes et nos voisins d'outre-Rhin.

Le Traité de Verdun, de Charlemagne à l'Europe (Parcours relations franco-allemandes) : jusqu'au 18 décembre 2015

Herzlich Willkommen ! C'est en allemand, sa langue maternelle que Charlemagne accueillait ses visiteurs.

Les français le connaissent comme « l'inventeur de l'école », mais Charlemagne fut aussi le Roi des Rois, régnant sur un territoire comparable à celui de notre Europe moderne, de la Bretagne à la Hongrie, du Danemark à l'Italie. Charlemagne, Roi des Francs, puis Empereur à partir de 800, bénéficie d'une destinée exceptionnelle de 72 ans, en grande partie consacrée à bâtir et structurer son empire.

La religion chrétienne lui offre le cadre nécessaire pour administrer et unifier tous ses territoires. L'instruction, la culture et l'art concourent à diffuser ses valeurs sur tout son territoire. Le latin et les écoles offrent à ses peuples la capacité de s'élever dans une société toujours plus développée.

Charlemagne l'économiste sera celui de la croissance bâtie sur des voies de circulation nouvelle, des marchés structurés, mais toujours dans le souci d'une économie juste, qui préserve les travailleurs et empêche les abus. Moins de 30 ans après la mort de Charlemagne, son empire est divisé entre ses trois petits-fils par le Traité de Verdun de 843. Une nouvelle histoire du continent débute : celle du Saint Empire romain germanique qui perdure jusqu'aux conquêtes napoléoniennes, et celle du territoire de Lothaire, espace de nombreux conflits.

Pourtant, plus de 1000 ans après, notre Europe doit encore beaucoup à Charlemagne.

EXPOSITIONS A VENIR

Vienne 1814/1815, la ville et le Congrès (à partir du 28 septembre 2015)

18 juin 1815 : les rêves de grandeur de Napoléon s'effondrent à Waterloo. Ses conquêtes ont recomposé l'Europe, mettant fin au Saint-Empire romain germanique né après le Traité de Verdun de 843. Dès 1813, après la défaite de Napoléon à Leipzig, la chute finale s'annonce. Les chancelleries bruissent de la volonté d'un nouvel ordre européen qui puisse éviter de nouveaux conflits.

Depuis le Traité de Westphalie en 1648, jamais activité diplomatique ne fut aussi intense. Les vainqueurs veulent une solution de paix durable et souhaitent inviter les Français, futurs vaincus, à la table des négociations. Sous l'impulsion de l'Empereur François 1er et du Chancelier Metternich, Vienne est choisie. Ce sera à partir de novembre 1814. Reste à préparer la ville pour accueillir ce qui reste la première grande conférence diplomatique moderne. 13 souverains sont attendus avec leurs suites, aux côtés des milliers de participants de 200 délégations différentes. 9 mois de discussions commencent.

Le français, langue diplomatique, est d'usage dans toutes les discussions, y compris lors des nombreux bals et réceptions qui rythment les soirées viennoises. « Le Congrès danse, mais ne marche pas » diront certains...

Talleyrand, Metternich, Wellington gravent leurs noms dans l'Histoire par leur implication exceptionnelle dans la construction du nouvel ordre européen. Un redécoupage territorial s'organise pour éviter la domination d'un Etat européen sur les autres. La France est redessinée, le Luxembourg et la Belgique voient le jour...

L'acte final du Congrès de Vienne est publié le 9 juin 1815, 9 jours avant la déroute napoléonienne à Waterloo. Russie, Royaume-Uni, Prusse et Autriche sortent renforcés ; la France sauve quelques territoires. Les relations diplomatiques modernes sont nées, la guerre a été mise « hors-la-loi », mais les peuples n'ont pas été consultés...

Une exposition en partenariat avec les Archives de la Ville de Vienne, le Consulat Général d'Autriche à Strasbourg, le Goethe Institut à Nancy.

Vernissage de l'exposition, lundi 28 septembre 2015 à 18h00 en présence de Madame Erika BERNHARD, Consule Générale d'Autriche. Le vernissage sera suivi à 19h00 d'une Conférence-Témoignage animée par le Comte Christian d'Andlau-Hombourg, Président de Paneurope France-Alsace .

**Sous le Haut Patronage de
Monsieur François HOLLANDE
Président de la République**

Les Artisans du Monde (titre provisoire)

Par leur implication personnelle, et par leur capacité à créer des relations fortes avec d'autres Chefs d'Etats, nos dirigeants peuvent marquer de leur empreinte les relations internationales et contribuer à la résolution des crises internationales. Les cadeaux protocolaires sont un élément essentiel dans le rapprochement et la bonne relation entre les Chefs d'Etats. Le Centre Mondial de la Paix, des libertés et des droits de l'Homme présentera une sélection permettant d'illustrer le rôle international essentiel de plusieurs Chefs d'Etats.

Nombreux partenaires étatiques et privés.

2 - Pôle Mémoriel d'excellence 14-18 et Franco Allemand :

- *Mission Histoire du CG55, ONAC 55, Association 14-18 Meuse, Mémorial de Verdun(durant sa restructuration), CDDP de Meuse, Associations patriotiques*



11 juin 2014 : Cérémonie franco-allemande réunissant 1000 jeunes français et allemands

3 - Acteur du tourisme d'affaires :

- ***Salles de réception*** de 20 à 300 places – *salle cinéma* de 100 places

Horaires d'ouverture

Tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Centre Mondial de la Paix, des libertés et des droits de l'Homme

CONTACTS PRESSE

Philippe HANSCH - Tel : 06 12 55 54 91 – p.hansch@cmpaix.eu

Sébastien BRIZION – 03 29 86 55 00 – cmpaix@wanadoo.fr

Place Monseigneur GINISTY – 55100 VERDUN

Coordonnées GPS (Lat x Long) : 49.158779000, 5.380270000

03 29 86 55 00 – contact@cmpaix.eu - www.cmpaix.eu

Structure du Centre Mondial de la Paix, des libertés et des droits de l'Homme

L'association Centre Mondial de la Paix, des libertés et des droits de l'Homme a été créée en 1988 en présence de Monsieur Javier Perez De Cuellar, Secrétaire Général de l'ONU

- * 3 collectivités partenaires :
 - * Conseil Régional de Lorraine
 - * Conseil Général de Meuse
 - * Ville de Verdun
- * 3 partenariats ministériels :
 - * Ministère de la Défense (programmation)
 - * Ministère de la Culture (patrimoine)
 - * Ministère de l'Education Nationale (service éducatif)
- * Un espace de consensus politique
 - * Président : G. LONGUET, Sénateur (UMP)
 - * Vice-Président : T. VILLEMEN, 1^{er} Vice-Président de la Région Lorraine (PS)
 - * Vice-Président : C. LÉONARD (UMP), Président du Conseil Départemental de la Meuse
 - * Vice-Président : S. HAZARD, Maire de Verdun (PS)
 - * Secrétaire : Jean-Louis DUMONT, Député (PS)
 - * Trésorière : Lyne ROUSSEAU
 - * Membre du Bureau : Dominique RONGA
 - * Membre du Bureau : Jean-Luc DEMANDRE

Un Site exceptionnel :

- * Architecture 18^e siècle (Robert de Cotte)
- * 2000 m² d'exposition
- * Des salles de réception de 20 à 300 places dont une salle cinéma

